

# RECOURS GRACIEUX VALANT PÉTITION

COLLECTIF DE RIVERAINS/USAGERS DANS UNE DÉMARCHÉ CITOYENNE  
POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS  
de KERBILOUET-LORMOUET-GRAMILLA-CALE RIGUIDEL À ARRADON



NON À LA TRANSFORMATION D'UNE ZONE NATURELLE PROTÉGÉE en **PARKING**



Rue de Kerbilouet, en face du n°15

10 567 m<sup>2</sup>

Sans aucune considération pour la préservation de la nature et de la biodiversité, la municipalité d'Arradon projette dans les prochains jours de prendre au conseil municipal du **mercredi 10 juin 2020** la **délibération n°51** lui permettant d'acquérir la **parcelle cadastrée Zi 857P Prad Pont Legere**, d'une superficie de **plus d'un hectare**, située **rue de Kerbilouet**, classée en zone Nds\*, pour la **transformer en une aire stationnement**, comme elle l'a fait l'an dernier pour la parcelle Zi 853A Prad Bras, sans aucune concertation avec les riverains.

*\* Une Zone **Nds du PLU** est classée ainsi pour être protégée en raison, d'une part de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique et, d'autre part, de l'existence de risques ou de nuisance.*

La municipalité d'Arradon encourage ainsi l'augmentation exponentielle d'une fréquentation anarchique de son littoral, de ses plages et de la cale de mise à l'eau Étienne Riguidel en opposition avec les valeurs environnementales d'un **Parc Naturel Régional**.

Outre tous **les impacts et les risques sur l'environnement** liés à cette circulation et à ces stationnements (*pollution de l'air, du sol, de l'eau, volume de déchets laissés sur place*), l'afflux massif de véhicules supplémentaires, de remorques à bateau sur-dimensionnées sur une voie de circulation sans-issue et sous-dimensionnée et non aménagée **augmentera les nuisances** pour les riverains mais aussi **les risques d'accidents** pour tous **les nombreux autres usagers** (*piétons, personnes à mobilité réduite, sportifs, vélos, trottinettes, petites remorques à kayak, planches à voiles, paddle, poussettes..*), notamment au niveau de la cale de mise à l'eau n'offrant qu'un espace limité de retournement et de manœuvre au milieu des passants.

Pour ces raisons, nous appelons **tous les riverains de la rue de Kerbilouet et des rues avoisinantes** aussi bien que **tous les usagers des plages, des sentiers littoraux et de la cale E. Riguidel** à signer cette pétition pour demander au Maire et aux membres du Conseil d'arrêter ce projet de parking en zone naturelle protégée afin de préserver nos paysages, nous prémunir des nuisances et protéger tous les usagers de ce secteur.

Merci de votre soutien pour préserver le  
**GOLFE DU MORBIHAN**

Contacts : Éric Quillot 06 77 18 41 49 - Nicolas Sainte-Luce 06 62 28 05 59